

SoFEST!

empreinte sociale et
territoriale des festivals

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Forum de Nancy

18 et 19 mars 2021

SOMMAIRE

La genèse du Livret blanc SoFEST !.....	2
Vers la création de conférences permanentes en régions....	4
Quelles orientations pour une politique de soutien aux festivals partagée en État et collectivités territoriales ?.....	7
Coopérations et territoires.....	10
L'observation.....	12
Soutiens aux festivals par les pouvoirs publics autres que financiers.....	15

Alors que la crise sanitaire n'en finit pas de s'étirer provoquant une incertitude pesante pour la conduite de l'ensemble des activités publiques, les festivals vivent une crise existentielle inédite depuis leur plein épanouissement, amorcé depuis les premières années de la décentralisation.

L'annulation d'un grand nombre de manifestations, au cours de l'année 2020, puis en 2021, a suscité une prise de conscience générale auprès des pouvoirs publics qui ont pris la mesure des conséquences lourdes de cette mise à l'arrêt subite.

Tandis que l'enquête nationale SoFEST ! touchait à sa fin, Madame Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, a annoncé la tenue d'États généraux des festivals, les invitant à une large concertation lors de réunions nationales (à Avignon, puis à Bourges) et d'échanges organisés en région par les DRAC.

Dans un souci de cohérence d'ensemble, et afin de trouver des articulations constructives avec le ministère de la Culture, les partenaires de SoFEST ! ont souhaité modifier les modalités de restitution finales de la recherche, et ont ainsi décidé d'organiser deux temps de rencontres en 2021 :

- Le Forum de Printemps en région Grand Est (en collaboration avec l'Agence culturelle Grand Est) lors duquel était prévue la restitution de deux nouveaux volets de l'étude SoFEST ! ainsi que la conduite d'ateliers de travail partenariaux.
- Le Forum d'Automne en région Occitanie (en collaboration avec Occitanie en Scène) qui marquera l'aboutissement de SoFEST ! avec la présentation de la publication scientifique de synthèse (Presses de Sciences Po, collection du DEPS) et l'organisation d'échanges autour des principales thématiques.

LA FABRIQUE D'IDÉES DU FORUM DE PRINTEMPS - Nancy (18-19 mars 2021)

La session de travail organisée au mois de mars à Nancy s'est déroulée en deux temps :

- La présentation de deux nouveaux volets de l'étude : *Typologie des festivals du spectacle vivant* et *Coopérations et partenariats des festivals*.
- L'organisation d'ateliers de travail réunissant une cinquantaine de participant.e.s, partenaires de SoFEST ! : chercheurs, collectifs de festivals, représentant.e.s de l'État et des collectivités territoriales, agences régionales,... et représentant.e.s de festivals issus des collectifs et fédérations et de la Région Grand Est.

Ces ateliers d'intelligence collective ont été conçus comme des laboratoires de production d'idées en vue d'élaborer des propositions concrètes, susceptibles d'alimenter les États généraux des festivals, lors de sa prochaine étape à Bourges.

De manière plus élargie, le Livret blanc des festivals SoFEST ! vise à formuler des propositions en vue de construire les bases d'une politique publique concertée en faveur des festivals.

5 ateliers de production d'idées ont été mis en place :

- Vers la création de conférences permanentes des festivals en régions
- Quelles orientations pour une politique de soutien aux festivals partagée entre l'État et les collectivités territoriales ?
- Coopérations et territoires
- L'observation des festivals
- Soutiens aux festivals, autres que financiers, par les partenaires publics

Sur la base d'un travail réalisé en amont par France Festivals, les groupes de travail ont ainsi échangé, argumenté et produit des notes de synthèses, proposant des orientations pour une meilleure prise en compte de la question festivalière dans les politiques publiques de la culture.

Les productions de chaque groupe ont donné lieu à des restitutions et débats avec l'ensemble des participants, qui ont permis d'enrichir les productions.

Enfin, une mise en forme des textes a été réalisée, *a posteriori*, pour uniformiser et préciser les formulations. Cette rédaction « martyre » a été soumise à l'ensemble des participants pour avis, enrichissements et amendements.

Le Livret blanc est ainsi le fruit d'une entreprise partenariale visant à coproduire, de manière intégrée, des propositions pragmatiques en vue d'une meilleure prise en compte des festivals dans les politiques publiques.

Dans la perspective de la mise en place d'une politique de l'État en faveur des festivals, l'échelle régionale paraît être un échelon de pertinence pour conduire l'observation, l'accompagnement (technique et financier) et l'évaluation. Une approche co-construite entre les DRAC et les régions semble nécessaire tout en associant les autres niveaux de collectivités.

CONTEXTE

La démarche des États généraux des festivals, engagée depuis six mois par Madame Roselyne Bachelot, inaugure de nouvelles modalités de dialogue entre l'État, les festivals et les collectivités territoriales. Elle révèle une attention inédite portée aux festivals par le ministère de la Culture alors que les vingt dernières années ont été marquées par des mouvements contradictoires d'intérêt et de désintérêt, en fonction des ministres qui se sont succédés.

Aujourd'hui, l'État apporte un soutien à un nombre non négligeable de festivals (520 festivals soutenus en 2017 pour 32 M€ de subvention)¹. Pour autant, son intervention, largement en deçà des soutiens apportés par les collectivités territoriales², n'est pas fondée sur un cadre politique pérenne.

Plusieurs constats s'imposent dans ce contexte :

- Les dossiers de subventions sont instruits par les DRAC de manière hétérogène,
- L'analyse des festivals au plan national ne peut être réalisée sans croiser l'approche avec les collectivités territoriales : l'échelon régional apparaît comme le niveau pertinent de travail,
- L'organisation de la représentation des festivals est inégale selon les filières et disciplines, avec, de manière générale, une sous-représentation des festivals « volontaires » ou de « petit format » dans les fédérations, réseaux ou syndicats³,
- En régions, la question et les enjeux festivaliers ne sont traités que par les DRAC, alors que beaucoup d'autres sujets majeurs dépendent des Préfectures ou d'autres directions régionales (Dreac, Dreal, Agence Régionale de Santé, etc.),
- Malgré l'existence de COREPS (avec une volonté affichée du Ministère de les activer sur l'ensemble des régions) et des Conseils Territoriaux pour la Culture (CTC / CTAP Culture), ces instances ne représentent pas des lieux de dialogue adaptés pour débattre et évoquer les questions relatives aux festivals à l'échelle du territoire régional,
- Si des tentatives d'observation et de dénombrement des festivals ont été conduites à l'échelle nationale, il semble aujourd'hui qu'elles ne peuvent s'accomplir sans une implication des niveaux régionaux des pouvoirs publics (DRAC et régions comme têtes de pont **avec** les autres acteurs publics : départements, EPCI - et communes - qui sont les plus importants financeurs).

¹ Sources : ministère de la Culture

² Cf. étude SoFEST !, *Indicateurs d'activité* : <https://www.francefestivals.com/media/francefestival/6-sofestindicateurs.pdf>.

Le soutien de l'État s'affiche à 3% des recettes des festivals (médiane de l'échantillon SoFEST !)

³ Cf. étude SoFEST ! : *Typologie des festivals* : <https://www.francefestivals.com/fr/observatoire>

La proposition vise à créer dans **chaque** région – entre pouvoirs publics, fédérations, syndicats, collectifs ainsi qu'organismes de festivals – une instance de dialogue, de concertation et de travail, en transversalité sur l'ensemble du champ artistique et culturel. Cette instance s'intéressera donc au fait festivalier dans sa globalité et sa diversité, en transcendant la notion de domaine artistique.

Cette instance a un rôle consultatif, non décisionnaire sur les subventions à délivrer et peut déléguer l'animation et le pilotage des actions définies à un tiers compétent identifié (par exemple les agences régionales ou autre acteur repéré à l'échelle régionale pour la mise en place de formations, de conseils et ressources, etc.).

ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place de ces conférences permanentes des festivals en régions aura pour objectifs de :

- Nourrir les réflexions (nationales) quant aux grands enjeux des festivals,
- Devenir l'interlocutrice de la cellule nationale d'observation des festivals (à créer) pour co-construire un dispositif partagé à l'échelle nationale,
- Élargir l'appréhension par les services de l'État des problématiques festivalières et développer une approche intersectorielle, qui ne soit pas centrée uniquement sur les problématiques artistiques et culturelles et qui intègre pleinement la dimension économique, sociale, sanitaire, sécuritaire, etc.
- Identifier et analyser les besoins de soutien, d'accompagnement et de formation,
- S'affirmer comme un espace opérationnel qui aborde les questions liées aux conditions et protocoles d'organisation des festivals (sanitaire, sûreté, sécurité, etc.),
- Favoriser et encourager des mutations indispensables sur des sujets de société fondamentaux : développement durable, égalité F/H, diversité, lutte contre les inégalités sociales, etc.
- Assurer une veille sur les problématiques de concentration (veille sur la diversité artistique, label 100% indépendant, etc.).

MISSIONS

Les conférences permanentes des festivals en régions auront pour mission de :

- Développer, voire piloter, l'observation afin de disposer d'une meilleure connaissance des festivals (dénombrement, cartographie, etc.) en liaison constante avec le dispositif national d'observation des festivals, pour permettre l'agrégation des données à l'échelle française,
- Assurer une fonction d'information, de ressource et de veille à destination des festivals (dispositifs, financements, etc.),
- Assurer une fonction de concertation et de développement de l'interconnaissance entre festivals (mise en réseau des festivals à l'échelle régionale),
- Assurer une fonction d'accompagnement et de formation.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Mettre en place un pilotage conjoint DRAC/régions et déterminer deux correspondants régionaux (un pour la DRAC et un pour la région) pour piloter la conférence permanente des festivals en régions et dialoguer avec la cellule nationale d'observation.
- Définir le périmètre des membres permanents composant ces conférences (composition différenciée et à adapter selon les territoires) :
 - État (DRAC, Préfectures, ARS, etc.),
 - Régions (directions associées aux sujets transversaux),
 - Départements,
 - Associations d'élus et associations des DAC régionaux,
 - Représentants de communes et d'EPCI,
 - Agences culturelles régionales (spectacle vivant, livre/littérature, cinéma, arts visuels),
 - Représentants des organisations de festivals en région (associations, collectifs, etc.).
- Définir le périmètre des membres associés ou invités ponctuellement selon les travaux :
 - Autres directions et agences de l'État (Direccte, Dreal, ARS, Pôle Emploi, etc.),
 - Organismes de gestion collective,
 - Chercheurs, universitaires.
- Renforcer et organiser le dialogue avec les instances existantes en régions (CTC, CTAP, comités d'experts, etc.) : définir des rapporteurs, proposer des temps de restitutions des travaux, etc.
- Définir le mode opératoire (différencié par territoire) et s'assurer des moyens qui permettent de mettre en œuvre la feuille de route définie pour ces conférences :
 - Réunion plénières,
 - Ateliers collectifs et groupes de travail permettant de favoriser le transfert d'informations et de bonnes pratiques entre festivals.
- Soutenir, accompagner ou aider à la structuration des réseaux régionaux de festivals permettant de développer la coopération et la mutualisation inter-festivals (*Cf. fiche Coopérations et territoires*).

Lors du lancement des États généraux des festivals, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place d'une nouvelle politique en faveur des festivals. Elle doit permettre de définir un cadre plus clair dans la prise en compte des festivals dans les politiques de soutien de l'État et faciliter l'articulation des interventions avec celles des collectivités locales, au premier rang desquelles, les Régions.

Nous formulons ci-après des propositions visant à définir des modalités d'interventions ainsi que leur articulation avec les différentes politiques publiques de soutien aux festivals : approche de la typologie des événements à soutenir, propositions de critères artistiques, territoriaux et sociaux à retenir, conditions de l'évaluation, etc.

CONTEXTE

- Depuis 2003 et la publication d'une DNO du Ministère qui annonçait le retrait de l'État des festivals, le ministère de la Culture n'a pas défini de ligne claire quant à ses modalités d'intervention,
- Et pourtant, en 2017, l'État soutenait plus de 500 festivals sur le périmètre des deux directions DGCA et DGMIC pour un montant de plus de 30 M d'€⁴,
- Une partie des soutiens apportés aux festivals est réalisée sur des lignes budgétaires qui ne sont pas dédiées aux festivals (résidences, EAC, projets spécifiques ...),
- Jusqu'au début de la crise sanitaire, le secteur des festivals souffrait d'un manque de reconnaissance de ses apports dans les champs de la création, production et diffusion artistiques, avec une écoute intermittente du Ministère au gré des changements de ministre,
- Pour l'écosystème artistique, les territoires et les publics, la crise sanitaire, comme la crise des intermittents de 2003, a révélé au grand jour la perte générée par la mise à l'arrêt des festivals (impacts économiques et sociaux significatifs)⁵,
- Cette période, où le sort des festivals est si fragilisé, pose avec acuité, la nécessité de pouvoir identifier les festivals en régions autour desquels l'État et les collectivités territoriales peuvent converger en matière de soutiens (directs et indirects). L'échelle régionale s'affirme, en effet, comme l'échelon de pertinence pour mesurer la profondeur de l'empreinte artistique, culturelle, territoriale et sociale des manifestations,
- Depuis une dizaine d'années, on assiste à la montée en puissance du secteur à but lucratif (ou à gestion intéressée) avec la création et le rachat de festivals (action particulièrement marquée dans le secteur des musiques actuelles).

⁴ Source : ministère de la Culture

⁵ Cf. étude SoFEST ! : *Festivals annulés - Estimer la perte économique et sociale* :
https://www.francefestivals.com/media/francefestival/189240-sofest_festivals_annules_estimer_la_perte_economique_et_sociale-2.pdf

ENJEUX ET OBJECTIFS

Il est proposé d'adopter une ligne de conduite claire en faveur des festivals en définissant une politique nationale qui permette de :

- Garantir l'autonomie, l'indépendance et la liberté de programmation des festivals,
- Reconnaître la place qu'occupent les festivals dans l'écosystème artistique et culturel (et ne pas les renvoyer aux seules questions « *d'animation touristique ou de marketing territorial* »),
- Développer les moyens de la concertation avec les collectivités territoriales pour articuler la politique nationale de soutien aux enjeux identifiés à l'échelle régionale,
- Créer des conditions favorables pour que l'État, les régions et les départements (voire les EPCI et communes) se concertent et élaborent les modalités de soutien aux festivals éligibles aux soutiens publics,
- Construire une grille de lecture de faisceaux d'appréciation d'un festival susceptible de bénéficier d'un soutien de l'État, grille nationale pouvant être déclinée par les différentes collectivités locales,
- Apporter aux festivals une visibilité sur les soutiens publics dans une dimension pluriannuelle et pluripartite.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Élaborer une Charte nationale⁶, véritable grille de lecture qui précise les faisceaux d'appréciation partagés entre l'État (dans une vision interministérielle) et les collectivités locales (fédérations d'élus), reposant sur les critères suivants :
 - La ligne artistique développée,
 - Les axes de la programmation : création, expérimentations, recherche, production, diffusion, émergence,
 - L'intelligence territoriale du festival : lien avec le monde associatif, culturel, social, économique, éducatif, artistique, territorial, etc.
 - Les publics dans leur diversité et la prise en compte des droits culturels,
 - Les capacités de productions et coproductions,
 - La capacité d'innovation dans tous les champs impactés par la mise en œuvre d'un festival : programmation, organisation, médiation, etc.
 - Le développement d'actions culturelles,
 - L'engagement dans des questions de société : égalité F/H, diversité culturelle, Développement Durable, etc.
 - Le respect des conventions collectives,
 - Le suivi de critères de gestion (développer notamment la notion de festival en « ordre de marche » et les critères d'appréciation quant au caractère de gestion désintéressée de l'activité) et de gouvernance,
 - La mise en œuvre de processus d'auto-évaluation et d'évaluation partagée avec les partenaires.
- La publication d'une nouvelle circulaire d'intervention pour le secteur des festivals par le ministère de la Culture.

⁶ Plusieurs chartes ont été mises au point tant par le ministère de la Culture (charte de Mme Françoise Nyssen), des chartes de réseaux de festivals nationaux ou internationaux, chartes des scènes publiques (SNSP – FNCC - France Festivals), etc. Elles peuvent être des sources d'inspiration.

- Le déploiement d'une ligne budgétaire dédiée aux festivals dans les DRAC pour apporter un soutien structurel aux organisations (avec le maintien des aides au projet pour des actions spécifiques telles que l'EAC, les résidences ou tout autre projet éligibles).

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- **Créer dans chaque DRAC, un poste de conseiller festivals en dialogue :**
 - Avec les conseillers sectoriels de la DRAC
 - Avec la centrale et la cellule d'observation nationale des festivals
 - Avec la Région et la « Conférence des festivals en région »
- Développer la ligne festival dans les budgets de l'État qui permette de disposer d'une enveloppe significative d'intervention au titre des festivals en région (festivals répondant à un certain nombre de faisceaux d'appréciation),
- Maintenir le principe de l'accessibilité des festivals aux aides aux projets (EAC, résidences, ...),
- Mettre en place **des conventions pluriannuelles et pluripartites pour les festivals** répondant à un certain nombre de faisceaux d'appréciation et **soutenus par l'État au titre des fonds structurels festivals**, et mettre en place un **comité de suivi multi-partenarial** comme outil de dialogue entre les instances et l'évaluation,
- Favoriser, autant que possible, l'harmonisation des dossiers de demandes de subvention entre l'État et les régions/départements.

La force des festivals tient à leur capacité d'adaptation à leur environnement, à leur plasticité pour construire des modèles innovants de développement plus inclusifs, pour proposer à leurs publics de nouveaux modes de consommations et de solidarités.

La notion de territoire s'entend ici comme territoire certes géographique, mais également d'usage, esthétique, mental, éthique, etc.

Le fait festivalier est consubstantiellement lié à la notion de plaisir, de partage, de vivre ensemble, de convivialité et de découverte.

Quelles perspectives peuvent se donner les politiques publiques pour accompagner les festivals dans une (r)évolution positive ?

CONTEXTE

Approcher le système de coopération des festivals sur leur territoire prend à contre-pied une certaine vision datée qui les identifierait à trois caractéristiques : éphémères, solitaires et extraterritoriaux. Or, la parution du dernier volet de l'étude SoFEST ! sur les *Coopérations et partenariats des festivals*⁷, apporte une nouvelle contribution pour infirmer ces lieux-communs éculés en éclairant la connaissance sur l'empreinte sociale et territoriale des festivals, fonction significative à replacer dans un écosystème au sein duquel leur rôle s'est considérablement transformé.

Plusieurs considérations nourrissent la réflexion :

- Le fait de coopérer implique d'accepter de sortir de sa zone de confort et prendre des risques, jouer la complémentarité et l'émulation avec des partenaires de toute nature,
- Les festivals se situent à la croisée de plusieurs politiques publiques qui outrepassent très largement le seul champ artistique et culturel (politiques sociales, économiques, touristiques, aménagement du territoire, etc.),
- Si un festival fonde son projet dans un engagement artistique, il peut tout autant l'asseoir et le développer dans un projet de société et de territoire,
- En matière de développement durable, les festivals représentent un format qui peut, plus facilement que d'autres, expérimenter et innover,
- La coopération permet une mutualisation des risques et le partage des dépenses sur de nombreux plans,
- Le festival, par nature, est un catalyseur de rencontres, un créateur de « commun » (générateur d'expériences communes),
- Les festivals ont une responsabilité vis-à-vis de leur environnement, des publics et des habitants : ils sont en ce sens l'un des moteurs potentiels de changement sur les territoires,
- De nouveaux modes de coopérations et de partages sont déjà engagés entre festivals et méritent à ce titre d'être soutenus (mutualisation d'équipes, d'outils techniques, etc.).

⁷ Cf. étude SoFEST ! : *Coopérations et partenariats des festivals* : https://www.francefestivals.com/media/francefestival/189240-sofest_brochure_coope_rations-1.pdf

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Placer l'humain et la qualité de la relation au cœur du projet : prise en compte des droits culturels, participation et implication des publics et des habitants, contribution à la diversité culturelle (« ce que tu fais pour les autres, sans les autres, tu le fais contre les autres »),
- Penser la coopération dans une dimension interscalaire des territoires : du local à l'international en passant par les échelons régionaux et nationaux ou transfrontaliers,
- Accompagner les festivals vers une plus grande reconnaissance de leur utilité sociale : accompagner les publics en insertion, développer les publics empêchés, ... et faciliter les rencontres entre les professionnels, les publics, les habitants et les partenaires,
- Engager les festivals dans des démarches de développement durable en mobilisant leurs parties prenantes (public, fournisseurs, artistes, partenaires, collaborateurs, ...),
- Accompagner les festivals dans la prise en compte des principes et des outils de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Valoriser davantage le rôle de fédérateur des festivals sur un territoire.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Évaluer les engagements des festivals en matière de transition écologique et solidaire et repenser les modèles de production :
 - Faire connaître les états des lieux et cartographies des acteurs engagés sur les territoires,
 - Soutenir la participation aux réseaux et collectifs œuvrant en la matière, aider à la mobilité locale et au co-voiturage,
 - Encourager les collectivités à faciliter les coopérations intersectorielles, à mobiliser leurs réseaux par le biais de rencontres, de réunions thématiques pour lesquelles elles ont la compétence, etc.
 - Faire des festivals des laboratoires d'expérimentation pouvant apporter des solutions durables,
 - Développer des échanges entre pairs sur la méthodologie, les modalités d'organisation et sur les solutions opérationnelles,
 - Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels.
- Valoriser les expériences et communiquer auprès des parties-prenantes et des festivaliers sur les engagements, les impacts sur le territoire, l'utilité sociale : faire mouvement.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Formaliser dans les conventions de partenariat avec les festivals leur engagement dans de bonnes pratiques professionnelles ainsi que leur inscription sur le territoire dans des relations pérennes (Cf. fiche : *Quelle politique de soutien aux festivals*),
- Engager les festivals à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour obtenir l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale,
- Développer les outils techniques, l'accompagnement et la formation en matière de développement durable des festivals (Cf. fiche : *Conférences permanentes en régions*),
- Favoriser la formation et l'insertion professionnelle dans les métiers liés à l'organisation d'un festival (Cf. fiche : *Quelle politique de soutien aux festivals*),
- Créer les outils en vue de la coopération et la mutualisation des festivals en Région (Cf. fiche : *Conférences permanentes en régions*),
- Créer des « trophées » du développement durable et/ou de l'Économie Sociale et Solidaire pour les festivals (en régions et au niveau national ?).

L'observation des festivals à l'échelle nationale pose des problématiques complexes qui, malgré la conduite d'études sectorielles et ponctuelles, depuis plus d'une quinzaine d'années, n'ont pu permettre de répondre à la mise en œuvre d'un dispositif national pérenne d'observation. Or, plus que jamais, les partenaires publics (et privés) ainsi que les festivals eux-mêmes expriment le besoin de pouvoir quantifier et qualifier le paysage festivalier français. Dès lors, s'engager dans la voie d'une observation nationale (voire d'une démarche d'observation comparative internationale) suppose de poser avec attention les enjeux, les paramètres et les méthodes de l'observation.

CONTEXTE

- La conduite des politiques publiques nécessite d'adosser l'action sur des données et indicateurs de connaissance du secteur afin de déterminer les objectifs, moyens et résultats permettant de mieux comprendre la réalité des caractéristiques des festivals,
- Des données existent au niveau national mais elles sont éparpillées et segmentées, liées à des politiques sectorielles développées par l'État ou aux secteurs spécifiques des établissements publics nationaux (CNC, CNM, CNL, CND, Artcéna, etc.),
- Malgré quelques études approfondies réalisées par les associations professionnelles (par exemple SoFEST ! sur le périmètre du spectacle vivant), il n'existe pas de dispositif d'observation des festivals transversal au plan national,
- Lors de l'Acte I des États généraux des festivals initiés par Madame la ministre de la Culture, un dispositif d'observation expérimental a été mis en place (confié au CNRS, DEPS et France Festivals),
- À l'heure où est affirmé la légitimité de l'échelon régional comme base d'observation, la question est posée de pouvoir mettre en place et nourrir un observatoire à l'échelon national.

ENJEUX

- L'observation des festivals s'affirme aujourd'hui comme une action incontournable afin de mettre à disposition une information objectivée sous forme de synthèses, analyses et cartographies à la disposition de plusieurs types d'acteurs :
 - Les festivals et réseaux de festivals (thématiques et territoriaux),
 - Les partenaires publics et privés, les Organismes de Gestion Collective,
 - Les médias et leaders d'opinion,
 - Les publics.

- Plusieurs dimensions nourrissent l'intérêt de mettre en place un dispositif pérenne d'observation des festivals :
 - La connaissance de ce secteur d'activité avec les évolutions à l'œuvre,
 - L'interconnaissance des festivals dans leur écosystème,
 - La reconnaissance du secteur des festivals dans le champ artistique et culturel et du développement des territoires,
 - La mise à disposition d'informations susceptibles de fournir des outils d'évaluation ou d'auto-évaluation pour situer chaque festival au sein d'ensemble plus vaste (festivals du même domaine artistique ou festivals régionaux, ou selon tout autre élément de comparaison efficient).

OBJECTIFS

- Établir les modalités de gouvernance d'un outil pérenne d'observation des festivals artistiques et culturels français,
- Pouvoir disposer d'un dispositif d'observation réactif, susceptible de mettre en œuvre en urgence une enquête flash sur les sujets d'actualités (effets d'une crise, besoin d'un éclairage spécifique pour nourrir la réflexion politique, etc.),
- Identifier les lieux ressources et mettre en place une méthode pour collecter et traiter les données sur les festivals,
- Articuler le recueil des données entre échelon national et échelon régional,
- Mutualiser avec les demandes de subvention en ligne ? (vers un document uniforme ?),
- Assurer une *veille et un monitoring* d'indicateurs d'activités sur un échantillon de festivals représentatif de la réalité festivalière et événementielle en France,
- Être en capacité de réaliser des études sectorielles sur des sujets considérés comme prioritaires par le comité de pilotage national.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Définir les critères, les périmètres et les frontières du champ de l'observation⁸,
- Proposer un lexique partagé permettant d'établir un vocabulaire commun,
- Offrir différents types de productions permettant de développer la connaissance du fait festivalier :
 - Élaboration d'un annuaire des festivals actualisable, avec une dimension participative, alimentant une cartographie permettant de nourrir *l'Atlas de la Culture* piloté par le DEPS/ministère de la Culture,
 - Exploitation d'une remontée automatique annuelle d'indicateurs (budget, fréquentation, nombre d'événements) : participatif ou pas, échantillonnés ou pas (par exemple SIBIL pour le spectacle vivant),
 - Mesure des évolutions à l'œuvre en lançant des enquêtes périodiques d'indicateurs de l'activité sur la base d'un échantillon national d'observation des festivals. On peut penser que 3 ou 4 ans est une temporalité intéressante de périodicité du recueil et de l'analyse de ces indicateurs,

⁸ A l'occasion des États généraux des festivals (Acte II) un test est réalisé sur trois régions - Île-de-France, Grand Est et Bretagne - qui permettra, le cas échéant de pouvoir déterminer un périmètre d'étude et d'analyse cohérent.

- Lancement d'études transversales régulières sur des sujets thématiques particuliers : les pratiques festivières en matière de développement durable, les politiques territoriales de soutien aux festivals, les publics des festivals, l'égalité F/H, etc.
- Études qualitatives.

MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE



D'autres réseaux de festivals ou opérateurs nationaux pourront être associés pour nourrir les réflexions.



La conduite d'un festival est un exercice d'équilibriste qui doit composer habilement avec différents paramètres qui, en s'articulant, permettent de donner forme à la manifestation. Alors que l'État souhaite repenser ses modalités de soutien aux festivals, il est indispensable d'anticiper qu'il ne sera pas en mesure de soutenir un nombre important de festivals au regard de la population globale. Aussi, quelles sont les soutiens indirects qui pourraient être apportés à l'ensemble des festivals ? Comment faciliter leur mise en œuvre ?

Ce module doit réfléchir aux solutions agiles qui permettent d'apporter des soutiens positifs aux festivals au-delà du financement, dans un contexte très incertain d'exercice et alors que la crise sanitaire menace même leur existence.

Sécurité, sûreté et mesures sanitaires

CONTEXTE

Les festivals sont confrontés depuis de nombreux mois à une triple problématique qui pèse lourdement sur leurs organisations et sur leurs finances :

- **La question sécuritaire avec le renforcement imposé des systèmes de sûreté (vigipirate, alertes attentats, ...) accompagnée des incidences de la circulaire Collomb⁹** : la prise en charge par les festivals des coûts générés par les services de sécurité a eu pour effet d'augmenter significativement et de manière constamment à la hausse, le montant des budgets sûreté et sécurité des festivals. La circulaire ne reconnaît pas la spécificité des festivals au regard d'autres organisations, et son application s'avère disparate à l'échelle nationale en fonction des préfetures.
- **La crise sanitaire**, qui menace les fondations mêmes des festivals dans le lien patiemment noué au fil du temps avec les publics : alors que certains festivals annulent leur édition pour la deuxième année consécutive et que d'autres reconfigurent leur édition 2021 de manière dégradée, nul ne sait aujourd'hui comment les festivals parviendront à retrouver « un rythme de croisière » à la sortie de la crise. La mise en œuvre de protocoles sanitaires adaptés à cette situation pourrait malheureusement devoir s'appliquer de manière durable, générant de nouvelles dépenses d'exploitation qui peuvent avoir un impact significatif.
- **Le décret Son** met en difficulté les festivals dans l'espace public et peut également représenter une dépense supplémentaire non négligeable (des contacts sont en cours avec Agi-Son pour contextualiser la problématique).

⁹ Prévoyant la prise en charge de l'indemnisation des services de sécurité par les manifestations organisées.

SOLUTIONS PROPOSÉES

Face à l'incertitude qui pèse sur l'avenir des festivals, des mesures indirectes de soutien permettraient d'apporter levier significatif à la reprise de l'activité pleine et entière :

- Abrogation de la circulaire Collomb pour les festivals : il est demandé que toutes les forces de sûreté, qui sont placées par l'autorité préfectorale en dehors de l'enceinte de déroulement du festival, relèvent de la compétence et de la charge de l'État,
- Demande d'un réexamen des contraintes sécuritaires demandées aux festivals au regard d'autres manifestations et la mise en place d'accompagnement financier pour des situations exceptionnelles,
- Nécessité d'avoir dans chaque préfecture un référent Sécurité formé à la spécificité des événements de type festival, pour faciliter la coopération entre les organisateurs et les services de l'État, au bénéfice d'une compréhension mutuelle et de la facilitation des échanges dans un esprit de co-construction des dispositifs. Ce référent sera associé aux travaux des Conférences permanentes des festivals en régions,
- Offrir une visibilité aux festivals sur les conditions de reprise de leur exercice : information anticipée sur un calendrier de reprise clair, quantification de jauges, mesures sanitaires d'accompagnement, ... et sécuriser juridiquement et économiquement les annulations de festivals,
- Détermination par l'État d'un cadre précis d'intervention financier pour les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire à supporter par les festivals,
- Mise en place d'une cellule d'urgence dédiée aux festivals (mission à assigner aux conférences permanentes des festivals en régions ?) permettant d'informer les festivals sur les aides à pouvoir solliciter, apporter des réponses techniques (questions/réponses) et/ou création d'un site web dédié ?
- Relancer les discussions sur le décret Son qui s'avère inapplicable aujourd'hui, en s'appuyant sur les organisations professionnelles expertes comme Agi-Son (en attente des échanges avec Agi-Son).

Consolidation de la loi sur le mécénat

CONTEXTE

- La France s'est dotée d'une législation favorable au mécénat¹⁰, encourageant ainsi les porteurs de projets d'intérêt général à y avoir recours pour le développement de leur activité,
- Encouragés par l'État et les collectivités territoriales, les festivals ont un recours significatif au mécénat (mécénat d'entreprise et des particuliers) qui constitue l'un des trois piliers du financement des festivals, à hauteur de 10 % en moyenne (aux côtés des fonds publics et de l'autofinancement). La moyenne dissimule néanmoins de grandes variations et pour certains festivals, le mécénat constitue plus de 40% des ressources,

¹⁰ Le terme de « mécénat » désigne le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière). La loi Aillagon de 2003 autorise les contreparties mais exige qu'il existe une « disproportion marquée » entre les sommes données et la valorisation de l'éventuelle prestation rendue. Pour le mécénat d'entreprise, la fraction inférieure ou égale à 2 millions d'€ ouvre droit à une réduction d'impôt au taux de 60% et à 40 % pour la fraction supérieure à ce montant. Avant 2019, le plafond de 0,5% du CA HT pouvait être rapidement atteint par les TPE/PME, aussi une franchise de 10 000 € a été appliquée. Elle a été rehaussée à 20 000 € en 2020, quel que soit le CA de l'entreprise.

- Des menaces pèsent sur la loi sur le mécénat avec des débats réguliers à son sujet,
- La remise en question des dispositions fiscales sur le mécénat aurait un impact négatif significatif sur les finances des festivals.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Sanctuariser la loi sur le mécénat pour les festivals en maintenant le système du plafond de déduction ainsi que les dispositifs de tolérance sur les contreparties actuelles¹¹,
- Proposer une défiscalisation à 100% pour le mécénat de proximité, pour une durée de 3 ans, afin de mobiliser les acteurs économiques locaux dans le soutien à la reprise des festivals suite à la crise sanitaire : un plafond pourrait être proposé à 20 000 euros.

Reconnaissance de la place des bénévoles

CONTEXTE

- Historiquement, la très grande majorité des festivals relève d'une initiative de bénévoles,
- Le volet SoFEST ! consacré aux bénévoles¹² éclaire sur la réalité du bénévolat (profil sociologique des bénévoles, motivations, tâches accomplies au sein du festival) et illustre la place fondamentale et le rôle essentiel qu'ils ont dans l'organisation des festivals¹³,
- Les bénévoles sont de véritables ambassadeurs des festivals et sont des vecteurs déterminants de lien entre le festival et le territoire.

SOLUTIONS PROPOSÉES

- Élaborer, au plan national, une charte du bénévolat pour les festivals qui reconnaisse son utilité sociale et qui permette de poser un cadre sécurisé d'accueil des bénévoles dans les organisations festivières (reconnaissance d'un statut spécifique du bénévole¹⁴, bonnes pratiques, missions à confier, modalités d'accueil, sécurité, catering, assurance, etc.),
- Garantir aux bénévoles un cadre sûr d'exercice du bénévolat au sein d'un festival,
- Prendre en compte les sujets ayant trait au bénévolat au sein des Conférences permanentes en régions, et notamment les problématiques de formation et les outils d'accompagnement des bénévoles.

¹¹ Le ministère de la Culture précise sur son site internet que la valeur des contreparties accordées par l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25% du montant du don : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Entreprises/Le-regime-fiscal-general>

¹² Cf. étude SoFEST ! : Bénévoles : https://www.francefestivals.com/media/francefestival/189240-brochure_b_n_voles-1.pdf

¹³ Près de 200 bénévoles en moyenne par festivals (médiane à 54 bénévoles). Cf. étude SoFEST ! : Indicateurs : <https://www.francefestivals.com/media/francefestival/6-sofestindicateurs.pdf>

¹⁴ Pour éviter le risque de présomption de salariat.